

CONSEIL SUPÉRIEUR  
DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

RAPPORT ET RECUEIL DES VOEUX ET MOTIONS  
DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT

56<sup>ème</sup> session  
de l'Assemblée plénière  
1<sup>er</sup> – 6 septembre 2003

# SOMMAIRE

Liste des membres de la commission

Rapport de M. Claude CHAPAT, rapporteur de la commission

Vœux et motions de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

ET DE L'ENSEIGNEMENT

Président : M. MAC COLL John

Rapporteur M. CHAPAT Claude

|     |                     |      |                               |
|-----|---------------------|------|-------------------------------|
| M.  | AICARDI René        | MM.  | GIRAULT Claude                |
| Mme | ANGEL Micheline     |      | GRUNEWALD Jacquot             |
| MM. | BERAUD Gilbert      |      | GUERRY Michel                 |
|     | BERTIN Olivier      |      | LAUGEL Marcel                 |
|     | BIDEAU Alain        | Mme  | LAURENTI Maryse               |
| Mme | BLOTENBERG Patricia | MM.  | LEBOUCHER Hervé               |
| MM. | BRIGNOLI Daniel     |      | LECONTE Jean-Yves             |
|     | CADOT André         |      | LÉVY Jean-Pierre              |
|     | CHATEL Rémi         | Mme  | LINDEMANN Françoise           |
|     | CHAUSSEMY Michel    | Mme  | MIER-GARRIGOU Marie-Dominique |
| Mme | COLOMBANT Kersten   |      | MONTÉGUT André                |
| MM. | COUVREUX Michel     | Mmes | MURACCIOLI Mona               |
|     | D'AGESCY Gilles     |      | OGUTGEN Florence              |
|     | DELCOS Jacques      | Mme  | REVERS-HADDAD Denise          |
|     | DENDENE Karim       | MM.  | ROUX Mas                      |
|     | DESPLANQUES Xavier  |      | TABURY Georges                |
| Mme | DOMINO Nicole       |      | TOMBAREL Charles              |
| MM. | DURAND Bernard      | Mme  | URBAN-INIESTA Catherine       |
|     | DUVERNOIS Louis     | M.   | VALENZA Antoine               |
|     | ETIENNE Marc        | Mme  | VALLOIS (de) Catherine        |
|     | FERRAND André       | M.   | VILLAESCUSA Jean-Pierre       |
|     | FORLER Achille      | Mme  | VILLAVARAYAN-BARDON Josette   |

## **Rapport de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement**

La présente session de la commission des affaires culturelles et de l'enseignement débute par l'élection des membres de son bureau. Tous ont été élus à l'unanimité.

Monsieur John MAC COLL. Président.

Monsieur Xavier DESPLANQUES. Vice-Président.

Madame Maryse LAURENTI. Vice-Présidente.

Monsieur Claude CHAPAT. Rapporteur.

Monsieur Claude GIRAULT. Secrétaire.

Monsieur le Président a remercié et a déclaré vouloir poursuivre les travaux dans le même climat d'entente qui avait prévalu lors de la précédente session. Il a par ailleurs souligné l'efficacité du travail fourni par Madame Isabelle MARQUES qui a piloté les travaux de cette commission pendant 3 ans et a souhaité la bienvenue à Monsieur Jorge-Paul FRAGOSO qui lui succède.

### **Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger.**

Audition de Madame Maryse BOSSIERE. Directrice de l'A.E.F.E. :

Madame la Directrice de l'Agence dresse un bilan de l'année scolaire 2002/2003 qui, malgré les difficultés rencontrées, notamment d'ordre budgétaire, a vu son réseau rester intact. La bonne tenue de l'Euro a permis de façon heureuse de maintenir le cap. L'année écoulée a fait connaître à l'Agence de véritables coups durs, en particulier lors de la crise de la Côte d'Ivoire où des solutions rapides ont dû être trouvées pour l'accueil de 3 000 élèves tant dans les pays voisins qu'en France.

La crise irakienne a conduit également l'Agence à fermer momentanément des établissements dans les pays situés à proximité, le SRAS a lui aussi été un facteur de contrainte et a rendu la fin de l'année scolaire particulièrement difficile. Malgré tous ces aléas graves, le cap a pu être maintenu et les résultats excellents au baccalauréat attestent de la qualité de notre enseignement.

L'AEFE a maintenant douze ans et se trouve à la recherche d'une nouvelle inspiration, un séminaire de deux jours a été organisé en mai durant lequel un certain nombre de sujets cruciaux ont été évoqués. Un rapport final sera présenté fin septembre au Conseil d'Administration de l'Agence qui prendra les décisions qui en découlent.

Les différents thèmes de travail traités ont été les suivants :

1. relations AEFE / établissement / tutelle
2. les questions immobilières
3. les frais de scolarité
4. la modernisation des instruments de gestion

#### 1. Relations AEFE / établissement / tutelle :

Il est clair qu'il faudra plus de dialogue avec les associations gestionnaires, ce qui avait été négligé. L'Agence a également tout à gagner en améliorant sa prévisibilité à 3 ou 4 ans afin de ne plus se trouver placée dans des situations d'urgence. Il est également important de se concerter avec le Ministère des Affaires Etrangères et les ambassadeurs afin de savoir ce qu'ils attendent de l'Agence, pays par pays. Il

conviendra de faire preuve d'une plus grande transparence sur un thème conflictuel, c'est-à-dire la question des personnels résidents et le montant de la participation des établissements aux salaires.

## 2. Les questions immobilières

C'est un sujet difficile. Dans les établissements conventionnés, les familles portent la charge du patrimoine. L'enveloppe de 5 millions d'Euros dont dispose l'Agence est largement insuffisante et souvent les associations se fragilisent au moment de souscrire un emprunt. Les établissements à gestion directe entrent dans le cadre dit du "titre 5" du ministère mais l'enveloppe qui est fixée annuellement a fortement diminué au point que nous ne sommes plus en mesure de financer des opérations de simple sécurité auxquelles on doit parfois surseoir.

Tout en sachant qu'on ne peut pas attendre beaucoup de moyens supplémentaires, il faudrait que l'Agence puisse disposer de la compétence immobilière, des pistes sont à l'étude tels que : créer des fonds d'investissement, solliciter les entreprises, faire appel au mécénat, créer des fondations ou recourir à l'emprunt. Les EGD pourraient mettre en place un fonds d'investissement alimenté par les loyers qu'ils verseraient. Les établissements conventionnés créeraient un fonds mutualisé alimenté par les entreprises intéressées.

## 3. Frais de scolarité

Force est de reconnaître que la participation des familles a considérablement augmenté, passant de 50 à 60 %. Une réflexion doit se faire sur les causes diverses de cette dérive. Certains établissements offrent par exemple des prestations périscolaires qui ne seraient pas nécessairement de mise dans l'enseignement public en France. Les effectifs par classe sont parfois très faibles et un personnel administratif pléthorique de droit local alourdit la charge financière de l'établissement. Par ailleurs, dans certains pays la scolarité est très bon marché voire quasi gratuite ( Afghanistan et Ethiopie ), l' AEFÉ pourrait dans ces pays bénéficier de financements venant de l' aide au développement.

Le groupe de travail concernant les frais de scolarité a été suspendu dans l' attente de la remise d'un rapport de l'Inspection Générale des Finances qui doit être rendu fin septembre et dont on suivra les recommandations.

## 4. Les outils de gestion

L'Agence devrait pouvoir obtenir une plus grande autonomie notamment dans la gestion des crises comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire, sans passer par des autorisations interministérielles, lourdes de procédure. L'indemnisation des personnels "résidents" de Côte d'Ivoire en est la meilleure illustration. Nous sommes convaincus d'avoir un réseau qu'il ne faut ni freiner ni abîmer et il en va de l'implication de tous : familles, professeurs, élus. Une gestion optimale de cet instrument, indispensable aux yeux de tous, passe nécessairement par une plus grande souplesse et une meilleure faculté d'adaptation en tenant compte de la diversité et de l'originalité de chaque établissement.

D'un point de vue plus pédagogique, il est à noter l'évolution des enseignements dispensés qui reflètent une volonté d'adaptation aux pays d'accueil. Nous avons souvent à faire à une communauté binationale, ce qui exige de notre part une bonne connaissance des données locales.

Une certification internationale fait toujours défaut et il n'est pas toujours facile de faire admettre la validité du baccalauréat aux universités locales, nous devons faire œuvre de persuasion auprès d'elles. L'OIB (Option Internationale du Bac) se conçoit avec les responsables de l'Education des pays d'implantation, il représente souvent une charge supplémentaire de travail considérable pour les élèves et il conviendrait de chercher un système moins exigeant. Quant au Bac de Genève, d'inspiration anglo-saxonne, il ne saurait nous satisfaire pleinement. Notre Bac a son originalité à laquelle nous tenons et nous devons savoir nous en faire les meilleurs promoteurs.

**La problématique européenne** : nous n'avons pas la possibilité de scolariser tous les enfants français. Une plus grande coopération avec les pays d'accueil est souhaitable notamment en favorisant le lien avec les établissements bilingues, comme c'est le cas en Allemagne.

Malgré cette présentation détaillée et franche, nombre de questions restent encore en suspens, voire génératrices d'inquiétudes.

Les frais de scolarité restent toujours trop élevés et la part parentale beaucoup trop importante. La progression de 50 à 60 % reste un motif d'inquiétude auquel il faudra trouver des solutions et l'augmentation constante de la population d'élèves implique qu'on s'y attaque sans tarder. Le recrutement de personnels "résidents", ou "recrutés locaux" toujours plus répandu, risque aussi d'alourdir l'ardoise.

Les personnels s'inquiètent aussi du traitement qu'ils se voient infligé : qu'en sera-t-il des personnels détachés qui, au regard des nouvelles dispositions sur les conditions d'accès au régime de retraite, devront travailler au-delà de 60 ans? Un retour en France, comme l'exigent les instructions au stade actuel, ne pourra satisfaire ceux qui se sont implantés durablement dans le pays. La suppression des 126 derniers postes d'expatriés risque d'être difficile dans son application, le nombre de 126 postes excède celui de ces personnels en fin de contrat. Supprimera-t-on également des postes de résidents? Ceci impliquerait un recours à des recrutés locaux financés par les familles.

L'ouverture au pays d'accueil, qui est saluée comme un souci de meilleure intégration, amène aussi une interrogation sur le recrutement et la formation de maîtres présentant les compétences requises.

Le problème du financement et de l'entretien du parc immobilier reste entier et il y a urgence à trouver des solutions. Il y va parfois tout simplement de la sécurité des enfants ! Des pistes sont avancées : recours aux Etats locaux, loi sur le mécénat.

Si l'ensemble des délégués apprécie favorablement l'effort de concertation du M.J.E.N.R. dans le cadre d'une réflexion nationale, qu'en sera-t-il de l'enseignement français à l'étranger ? Aurons nous le droit d'y participer ?

Nous sommes parfois un peu déconcertés par la perception de notre spécificité d'expatriés au regard de nos compatriotes de l'Hexagone et un effort doit encore être fourni dans le sens d'une meilleure information. Certains se plaignent en effet de l'accueil réservé aux étudiants venant de l'étranger et s'inscrivant dans une université en France, il en va de même de la prise en compte géographique pour les inscriptions dans les grandes écoles (rythmes scolaires différents entre le Nord et le Sud).

Enfin, l'AEFE gagnerait à améliorer la communication avec ses usagers, certains courriers n'ayant pas obtenu de réponses, des assurances ont été données à ce propos aux délégués.

#### ➤ **BOURSES SCOLAIRES** :

Audition de Monsieur Jean-Luc MASSIN. Chef de service des bourses scolaires :

Monsieur MASSIN a dressé le bilan de la campagne 2002/2003 qui laisse apparaître une forte augmentation du nombre de boursiers : en hausse de 858 élèves sur 19 218 élèves. Grâce à un taux de change favorable pour l'Euro, le coût des bourses a baissé. Pour le rythme Nord, le coût moyen par boursier s'élève à 1 965 € par boursier contre 2 080 € lors de la campagne précédente. Dans le rythme Sud, la baisse du montant des bourses est encore plus significative : 3,46 millions d'Euros contre 4,25 millions d'Euros, soit moins 18,59% par rapport à 2002. Là aussi, le nombre de boursiers augmente de 5 %, soit 1 453 boursiers en tout. Le coût moyen s'élève à 2 381 € La quotité moyenne est quasi identique dans les deux hémisphères : 90,21 % pour le Nord et 91,62 % pour le Sud.

Il faut noter l'ouverture de deux nouvelles Commissions Locales de Bourses : Erevan et Tripoli. Par ailleurs, il convient de souligner que l'instruction des dossiers par les postes a été fortement marquée par les turbulences internationales. La campagne en cours laisse entrevoir que la tendance actuelle connaîtra

également une augmentation accrue du nombre de demandes : 740 demandes supplémentaires par rapport à la même époque en 2002.

De nouvelles modifications réglementaires pour 2003/2004 sont intervenues. C'est ainsi que les classes non homologuées qui ont eu recours au CNED ont été déplaçonnées. Par ailleurs, il faut saluer l'accès aux bourses de tous les enfants de 3 ans. Pour les élèves quittant notre système après le bac interviendra un passage de l'aide AEFÉ à une aide du CROUS. Dans un souci d'équité, il a été considéré que les familles boursières ne peuvent prétendre à des prestations sociales en France. Pour une gestion informatique plus efficace, l'Agence s'est dotée d'un nouveau logiciel consulaire qu'elle a financé.

A la suite de cette présentation, quelques interrogations ont été soulevées par les délégués. Une baisse du montant des bourses pour l'AEFE, due à la bonne tenue de l'Euro par rapport aux monnaies locales, ne doit pas faire oublier qu'en fin de compte la part revenant aux familles qui paient en monnaie locale augmente, ce qui ne saurait être accepté.

La question de la prise en compte du patrimoine, qui avait soulevé des inquiétudes à la session précédente, reste d'actualité même si elle a perdu de son acuité. Les Etats-Unis, région particulièrement sensible à ce sujet, ont vu la constitution d'un groupe de travail qui effectue une analyse de toutes les situations. Toutefois, il semble que la prise en compte du patrimoine n'ait joué que faiblement sur le nombre d'enfants boursiers.

Une inconnue de taille demeure puisque la dotation 2004 n'est pas connue à ce jour. Par ailleurs, le renforcement du dollar par rapport à l'euro risque d'inverser une tendance plutôt favorable. Les délégués réitèrent leurs demandes allant dans le sens d'un allègement de la contribution des familles par rapport au coût de la scolarité.

### **Direction de la Coopération Culturelle et du Français.**

Audition de Messieurs Xavier NORTH, Directeur de la coopération culturelle et du français, et Dominique Geslin, Chef du bureau de l'enseignement et de l'apprentissage du français :

Monsieur NORTH a souhaité présenter l'action de sa direction à travers quelques exemples concrets :

- ⇒ Promouvoir les études littéraires françaises afin de renforcer les départements d'études françaises dans les universités des pays étrangers. Un séminaire réunissant 50 universitaires autour du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche a eu lieu à cet effet en juin dernier.
- ⇒ Déplacer le centre de gravité de notre action artistique vers le Sud. Une subvention de 6 millions d'Euros a été allouée par le comité pour les projets artistiques dans la zone prioritaire. Une augmentation de 40 % du programme "Afrique en création" a pu être réalisée à cet effet.
- ⇒ Répondre à des priorités politiques : décision du Ministre de refonder l'Institut français de Tel Aviv sur un nouveau site.
- ⇒ Microprogrammes : par exemple le projet "Tandem" permet d'associer un étudiant espagnol et un étudiant français pour une intervention sur un site dans l'une de nos zones d'influence linguistique respective (par exemple, la restauration d'un couvent en Amérique Latine). Les objectifs d'un tel projet sont de fournir un mode d'expression, de créer un élan de solidarité vers le Sud et de valoriser l'identité culturelle européenne.

L'ambition de l'action culturelle à l'étranger de notre pays peut se résumer de cette manière :

- ◆ Promotion du français dans le monde :

Il s'agit d'une approche transversale pourvue d'un enjeu identitaire fort s'articulant autour de 3 axes :

1. Défendre le plurilinguisme en Europe et définir des stratégies afin de préserver la place du français en seconde position après l'anglais et de lui conférer un statut de langue de communication internationale, notamment auprès des institutions européennes ou dans les systèmes scolaires nationaux, ( cycles bilingues).
2. Réaffirmer la solidarité francophone afin que notre langue soit perçue comme un outil de développement et de communication internationale partant du principe fondateur qu'il n'y a pas de développement sans assise linguistique.
3. Conquérir de nouveaux publics et de nouveaux marchés dans les pays émergents : Chine, Inde, Russie, Brésil...

La réalisation de ces objectifs a déjà vu sa concrétisation par l'organisation de "lectures publiques", la biennale de la photographie à Bamako, des rencontres chorégraphiques à Tananarive. D'autres manifestations animées par ce désir de renforcer l'influence du français comme facteur de solidarité et de promotion de l'action artistique française ont pu également avoir lieu dans le cadre de "saisons culturelles" en France : "Année de l'Algérie en France", " Années croisées France/Chine", "une saison polonaise", et bientôt "la saison brésilienne".

Ces objectifs ambitieux impliquent une mise à jour permanente de nos réseaux scolaires et culturels et monsieur North souligne le saut qualitatif qui a été effectué. Le séminaire de réflexion sur l'avenir de l'Agence s'inscrit dans cette démarche. D'autre part, il conviendra de modifier les paramètres de financement en faisant évoluer l'offre pédagogique. Dans le même esprit, le souci d'une moindre centralisation ou de nouvelles formules de partenariat devront guider cette volonté afin de dégager des marges de manœuvre tout en restant à budget constant.

Si l'économie n'est pas la finalité en soi, l'efficacité de notre action, il faut bien l'admettre, passera par la "redynamisation" d'un réseau parfois exsangue en raison d'une trop grande dispersion. A cet effet, il est rappelé que notre dispositif compte près de 600 implantations de par le monde.

Il faut saluer aussi l'effort de communication, notamment la création d'un trimestriel intitulé "L'esprit des lieux", qui rend compte de l'évolution de notre réseau culturel et constitue un outil de valorisation intéressant.

Des inquiétudes se font jour chez les délégués qui ressentent toujours la fermeture d'un institut comme un échec de notre politique culturelle et la perte de notre influence dans le pays où il est situé. Une meilleure information en matière d'ouverture et de fermeture de nos établissements devrait circuler à l'adresse des publics concernés.

#### ◆ **Projet FLAM**

Monsieur Geslin rappelle la place singulière qu'occupe le projet Flam dans notre dispositif à l'adresse des jeunes Français. Il ne s'agit pas de remplacer un enseignement français ni de soutenir des jardins d'enfants ou des garderies. Sur la demande formulée l'an passé par le CSFE, le projet a été élargi aux enfants à partir de l'âge de la grande section de maternelle. Nous saluons cette initiative car c'est en commençant le travail de bilinguisme le plus tôt possible que l'on diminuera le risque de perdre linguistiquement les enfants issus de familles binationales. Le projet est à son tour frappé par les régulations budgétaires (amputation de 18 %), 234 000 € ont pu être affectés alors que 300 000 étaient prévus. Il est à noter que l'effort de communication a produit ses fruits puisque neuf demandes supplémentaires ont été enregistrées par rapport à l'an passé.

Les subventions ont pu être mises en paiement à la fin août, l'objectif restant d'avancer cette date à l'avenir afin que l'argent soit à la disposition des associations avant la trêve estivale, requête déjà formulée par les délégués l'an passé. Afin de les soutenir et de les développer, le montant de l'enveloppe favorise plus



particulièrement les nouveaux projets en leur allouant des crédits correspondant à la moitié de leur budget total. Les sites plus anciens se verront dotés d'une enveloppe correspondant seulement au tiers de leur budget. Il convient de noter une forte concentration des demandes sur deux pays : l'Allemagne et la Grande-Bretagne, qui à eux seuls regroupent près de la moitié des dossiers instruits.

Le ministère mène une réflexion sur des dispositifs d'auto-apprentissage en liaison avec le CIEP (Centre International d' Etudes Pédagogiques) de Sèvres ainsi que le CNED ( Centre National d' Enseignement à Distance), par ailleurs des modules de formation à distance pour les éducateurs sont à l' étude.

Les délégués se félicitent de la poursuite du programme qui est ressenti comme une aide appréciable ainsi qu'un témoignage fort de la France à l'égard des enfants expatriés qui ne peuvent bénéficier des services de l'Agence. Il reste à espérer que cet outil original puisse se développer.

### **Ministère de la Jeunesse, de l' Education Nationale et de la Recherche (M.J.E.N.R.)**

Audition de Messieurs Thierry VIELLE, Conseiller pour les questions internationales au Cabinet du Ministre de la Jeunesse, de l' Education nationale et de la Recherche, Daniel VITRY, Directeur aux relations internationales et à la coopération, Jean-Yves de LONGUEAU, Sous-directeur pour l' Europe, Marc ROLLAND, Sous-directeur pour le reste du monde :

Monsieur VIELLE a rappelé les missions de son Ministère dans le cadre de l'enseignement français de l'étranger tout en soulignant les différences de perception du monde qui existent avec le ministère des Affaires Etrangères. Le M.J.E.N.R s'attache à travailler plus particulièrement avec l'espace de proximité, c'est-à-dire l'Europe, la Russie, les pays candidats à l'Union Européenne. A cet égard, il est rappelé ici que le ministre de l'Enseignement scolaire siège ès qualité à Bruxelles.

Une prochaine conférence à Berlin verra siéger les 36 Ministres de l'Enseignement supérieur en Europe dans le but de favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants sur l'espace du continent européen. D'autre part, le M.J.E.N.R. est directement impliqué dans des accords bilatéraux particulièrement vivants, c'est le cas avec l'Allemagne dans le cadre de l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) ou de l'université Franco-allemande.

Le ministère des Affaires Etrangères s'implique intensément dans la zone de solidarité prioritaire : Afrique Subsaharienne, Vietnam, Cambodge, Laos, ce qui ne constitue pas une priorité pour le M.J.E.N.R. Il ne faudrait toutefois pas croire que ce ministère se détourne complètement de ces zones, au contraire, il est vivement intéressé par tout ce qui touche à l'internationalisation du système éducatif, c'est particulièrement le cas au niveau des académies qui mènent des actions internationales d'envergure. Une attention toute particulière est portée aux enseignements en langues étrangères. Sur notre territoire, les sections internationales remportent un vif succès puisque 10 000 élèves y suivent un enseignement et les sections européennes (100 000 élèves) sont en forte progression. Le dispositif propre à la relation Franco-allemande se concrétise par la double délivrance du bac et de l'Abitur (Abibac) et représente ainsi un point fort dans la volonté de travailler en commun avec l'Allemagne.

Pour ce qui est de l'enseignement français à l'étranger, il faut rappeler que 3 membres du M.J.E.N.R siègent au Conseil d'Administration de l'AEFE sur 26 membres, ce qui ne lui permet pas cependant d'avoir un pouvoir d'inflexion auprès de cette instance.

L'Education Nationale est concernée par le contenu des enseignements, le corps professoral en est issu et le suivi pédagogique des établissements lui est confié afin de veiller à la bonne conformité des enseignements aux programmes français. Ajoutons pour finir que nombre d'établissements de l'AEFE entretiennent un partenariat avec des académies de France.

Il faut noter qu'il peut y avoir paradoxe à vouloir calquer à l'identique, voire à "cloner" nos établissements de l'Hexagone à l'étranger alors que la tendance serait en France de développer les sections internationales. L'exemple des établissements franco-allemand pourrait au contraire constituer un modèle à imiter, celui du Maroc est également significatif puisqu'on y souligne l'excellente qualité de l'enseignement de la langue arabe littéraire dans nos écoles.

Monsieur Vitry a été impressionné par la qualité des enseignements dispensés dans les établissements qu'il a pu visiter récemment à l'étranger. Il nous rappelle aussi l'effort d'information qui a été entrepris par le M.J.E.N.R. dans la gestion des crises récentes qui a vu le retour de nombre de nos concitoyens sur le territoire français. Un numéro de téléphone : 01 55 55 75 00 a été ouvert qui permet à toute personne d'obtenir toutes les indications nécessaires à l'inscription de son ou ses enfants sur le territoire national. Les chefs d'établissements ont aussi été priés de bien vouloir inscrire les enfants venant de l'étranger en essayant de leur éviter toute démarche trop bureaucratique.

Après les graves crises qui ont secoué l'Education Nationale au printemps dernier et animé d'un souci de concertation, monsieur le Ministre Luc Ferry a souhaité lancer un grand débat sur l'école sous l'égide de monsieur Claude Thélot, Directeur de l'évaluation et de la programmation avec toutes les parties prenantes de la communauté éducative.

Pour ce qui est de l'accueil des étudiants venant de l'étranger, une simplification des "dossiers bleus" est à l'étude. Quelle que soit sa nationalité, tout étudiant titulaire du baccalauréat doit avoir accès à nos universités. Il faut bien remarquer qu'une proportion encore trop faible de bacheliers se décident à effectuer leurs études en France.

A travers les diverses interventions des délégués ressurgit le désir de voir le M.J.E.N.R. s'impliquer davantage dans la gestion de l'Agence, en particulier, sur le plan financier. Un vœu de la précédente session allait dans ce sens. Il nous a été répondu que, dans l'état actuel, cette proposition ne pourrait recueillir l'assentiment du ministère de la rue de Grenelle notamment pour des questions techniques (l'AEFE est un Etablissement public sous tutelle unique du ministère des Affaires Etrangères) mais aussi budgétaires. Si une telle décision devait intervenir, elle ne pourrait avoir lieu que dans le cadre d'une modification institutionnelle. La question reste entière.

### **Mission Laïque Française (M.L.F.)**

Audition de Messieurs Jean-Pierre BAYLE, Président du conseil d'administration de la Mission Laïque Française, et Jean-Pierre VILAIN, Directeur Général de la Mission Laïque Française :

La mission laïque a une tradition ancienne dans l'organigramme des institutions françaises contribuant à la diffusion de notre langue et de notre culture. Monsieur Bayle a rappelé les valeurs auxquelles étaient attachés ses fondateurs et qui sont contenues dans ses objectifs : " La diffusion à travers le monde de la langue et de la culture française, en particulier pour un enseignement à caractère laïque et interculturel. La MLF est opérateur des ministères des Affaires Etrangères et de la Jeunesse, de l' Education Nationale et de la Recherche. Le centenaire de l'association, l'an passé, a été marqué par un temps fort lors d'une réception à La Sorbonne diffusée sur TV5. L'historique de la Mission Laïque Française suit l'histoire du Monde des 100 dernières années et son implantation est le reflet des aléas de l'Histoire. La première école de la MLF s'est installée à Salonique en 1908. Suivirent le Liban, l'Espagne, le Texas, etc. pour ne citer que parmi les plus connues.

La Mission Laïque Française :

- Crée et gère des établissements d'enseignement relevant d'elle, directement ou par convention.
- Assiste ou attribue des aides à des établissements d'enseignement à caractère laïque et interculturel, animés de son esprit, partageant les mêmes idées.
- Apporte son soutien à tout organisme, association ou groupement, ayant, en France ou à l'étranger, un but analogue au sien.
- Favorise le développement d'activités post et périscolaires.
- Prend en charge pour ses agents des opérations de formation initiale et continue, en France ou à l'étranger.
- L'association est également, depuis trente ans, partenaire de quelque 50 grands groupes exportateurs français et étrangers à travers le réseau des écoles d'entreprise.

Scolarisant 20 000 élèves dans trente pays différents, trois types d'établissements forment l'architecture d'ensemble du réseau de la Mission Laïque Française :

- Les établissements conventionnés, ont fait l'objet d'une convention avec l'AEFE et la DGCID.
- Les établissements auto financés ne reçoivent aucune subvention de l'état qui répondent principalement aux attentes des parents étrangers. Les établissements auto financés implantés au Maroc sont gérés par l'OSUI (Office Scolaire et Universitaire International), association créée par la Mission Laïque Française.
- Les écoles d'entreprise : écoles "sur mesure " adaptées aux besoins des entreprises françaises et étrangères qui désirent scolariser les enfants de leurs employés expatriés.
- Les établissements affiliés auxquels la Mission Laïque Française apporte un soutien pédagogique et logistique.

Il faut bien noter qu'en raison de la faible proportion de la participation de l'Etat à hauteur de 20 % du budget de la Mission Laïque Française, les droits d'écolage sont souvent élevés, toutefois les élèves français qui y sont scolarisés bénéficient des mêmes bourses que ceux de l'AEFE. La Mission Laïque Française représente ainsi un complément efficace à l'AEFE ainsi qu'une place de choix dans le maillage de notre réseau d'enseignement à l'étranger.

#### **Intervention de Monsieur CARIOT du *Conseil Economique et Social* :**

Monsieur CARIOT a tenu à informer ses collègues du CSFE sur l'avancée des travaux d'enquête qui lui ont été confiés au sein du Conseil Economique et Social sur l'enseignement français de l'étranger. Il rendra son travail définitif à la fin octobre, nous pourrons alors en discuter lors d'une prochaine session de la commission de l'enseignement.

#### **ETUDE DES VŒUX ET MOTIONS.**

Lors de l'examen des vœux la commission a préféré différer l'étude de l'un d'entre eux sur la possibilité de proposer que la taxe d'apprentissage puisse être perçue par l'AEFE. L'idée serait qu'une société française sujette à la taxe d'apprentissage puisse désigner comme bénéficiaire un établissement scolaire à l'étranger, EGD ou conventionné par l'AEFE.

En liaison éventuelle avec la commission des finances et des affaires économiques de notre assemblée, la commission des affaires culturelles et de l'enseignement souhaite étudier, lors de sa prochaine réunion, plus précisément, comment la taxe d'apprentissage pourrait par ce biais donner plus de moyens aux établissements scolaires français à l'étranger, moyens qui viendraient directement des entreprises françaises dont ils servent les intérêts. Plusieurs vœux ainsi que la résolution adressée au Premier Ministre en février 2003 n'ont pas obtenu de réponse. La commission le regrette vivement.

#### **CONCLUSION**

En conclusion, il faut souligner l'ambiance de travail constructif qui a dominé les travaux de cette commission. Les réponses à nos questions de la part des invités ont permis d'offrir une vue d'ensemble de la situation actuelle de l'enseignement français à l'étranger ainsi que de notre dispositif culturel. Beaucoup d'interrogations restent encore en suspens, parfois génératrices d'inquiétudes, notamment sur le financement de la scolarité de nos enfants, vieille antienne de notre commission qui revêt malheureusement encore un caractère d'actualité.

### **Liste des vœux et motions**

|                     |   |
|---------------------|---|
| Vœu n°ENS/V1/03.09  | Participation du CSFE à la commission du débat national sur l'éducation.  |
| Vœu n°ENS/V2/03.09  | Réflexion des pouvoirs publics sur l'avenir de l'AEFE.  |
| Vœu n°ENS/V3/03.09  | Implication des commissions locales dans la détermination des barèmes servant à l'attribution des bourses scolaires.  |
| Vœu n°ENS/V4/03.09  | Prise en considération des éléments de patrimoine pour l'obtention des bourses scolaires.   |
| Vœu n°ENS/V5/03.09  | Inscription des enfants français en cours de scolarité.   |
| Vœu n°ENS/V6/03.09  | Première inscription dans l'enseignement supérieur.   |
| Vœu n°ENS/V7/03.09  | Inscription dans l'enseignement supérieur des Français de l'étranger titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires reconnu équivalent au baccalauréat français. |
| Vœu n°ENS/V8/03.09  | Recrutement d'enseignants "Français Langue Etrangère".  |
| Vœu n°ENS/V9/03.09  | Recrutement de professeurs titulaires dans les établissements scolaires français à l'étranger.  |
| Vœu n°ENS/V10/03.09 | Détachement et réforme des retraites.   |
| Vœu n°ENS/V11/03.09 | Discrimination à l'encontre des médecins français titulaires d'un diplôme étranger.   |
| Motion ENS/M1/03.09 | Sécurité des élèves du lycée français Victor Hugo de Francfort.   |
| Motion ENS/M2/03.09 | Vers un accès pour tous au lycée français Victor Hugo de Francfort.   |
| Motion ENS/M3/03.09 | Vers une meilleure intégration de l'allemand au lycée français Victor Hugo de Francfort.  |
| Motion ENS/M4/03.09 | Réouverture de l'école française d'Islamabad.   |
| Motion ENS/M5/03.09 | Extension du lycée français Louis Massignon à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis)   |

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT

VCEU N ° ENS/V1/03.09

**Objet** : Participation du CSFE à la Commission du Débat national sur l'Education

Le CSFE,

considérant

- la mise en place dès l'automne 2003 de la Commission du Débat national sur l'Education, annoncée le 3 juillet 2003 par le Ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche (MJENR), pour entreprendre "une réflexion pour fins prospectives", en termes de nouveau projet de société ;
- que l'enseignement français dispensé hors de France pris en compte dans les travaux de cette Commission nationale doit disposer de toutes les compétences nécessaires ;
- que le Ministre s'est déjà engagé à nommer un expert en matière d'enseignement français à l'étranger ;
- que le CSFE dispose de délégués compétents notamment dans le partenariat avec les établissements des pays d'accueil permettant des "comparatifs internationaux" ;
- que le CSFE a contribué à l'essor de la présence éducative ancienne hors de France et possède un savoir-faire particulier en matière de promotion de la diversité linguistique et culturelle ;
- que le CSFE contribue à la modernisation de notre réseau éducatif hors de France ;

émet le vœu,

- qu'un membre élu du CSFE siège à cette commission.

| Résultat              | ADOpte EN COMMISSION | Adopté en séance |
|-----------------------|----------------------|------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>             | x                |
| Nombre de voix pour   |                      |                  |
| Nombre de voix contre |                      |                  |
| Nombre d'abstentions  |                      |                  |

**C.S.F.E.**  
**Assemblée Plénière**  
**56<sup>ème</sup> session**  
**1<sup>er</sup> – 6 septembre 2003**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**VCEU N ° ENS/V2/03.09**

**Objet** : Réflexion des pouvoirs publics sur l'avenir de l'AEFE

**Le CSFE,**

**considérant**

- que les pouvoirs publics ont engagé une réflexion sur l'avenir de l'AEFE, en particulier lors de la tenue du séminaire du Conseil d'Administration de l'AEFE au printemps dernier et à l'enquête engagée début juillet par l'Inspection générale des Finances sur les frais de scolarité dans les établissements de l'AEFE ;
- qu'il est important que les élus du CSFE participent à cette réflexion et l'animent dans les communautés françaises à l'étranger ;

**émet le vœu,**

- que les délégués au CSFE soient tenus informés des évolutions de cette réflexion, en particulier, en étant destinataire du compte-rendu du dernier séminaire du Conseil d'Administration de l'AEFE et du rapport de l'Inspection générale des Finances.

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOPTE EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    | <b>X</b>                |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             |                         |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**VCEU N ° ENS/V3/03.09**

**Objet** : Implication des commissions locales dans la détermination des barèmes servant à l'attribution des bourses scolaires.

**Le CSFE,**

**considérant**

- que l'Agence fixe les orientations générales des barèmes des revenus minima ;
- que l'instruction générale sur les bourses scolaires stipule que les commissions locales sont chargées de déterminer la valeur des paramètres des barèmes ;
- que ces dispositions ne sont pas appliquées dans de nombreux pays ;

**émet le vœu,**

- que les commissions locales des bourses soient consultées annuellement avant l'ouverture de la campagne boursière sur l'évolution des valeurs des paramètres des barèmes ;
- qu'en cas de pluralité de consulats généraux dans un même pays, cette consultation tende à l'harmonisation des barèmes.

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOpte EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    | x                       |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             |                         |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |

**C.S.F.E.**  
**Assemblée Plénière**  
**56<sup>ème</sup> session**  
**1<sup>er</sup> – 6 septembre 2003**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**VCEU N ° ENS/V4/03.09**

**Objet** : Prise en considération des éléments de patrimoine pour l'obtention des bourses scolaires.

**Le CSFE,**

**considérant**

- que le système de retraite par capitalisation et non par répartition comme en France est le seul moyen de garantir un certain niveau de retraite dans de nombreux pays ;
- que des plans de retraite, qui existent dans de nombreux pays, ne peuvent être remboursables avant qu'un bénéficiaire n'atteigne 60 ans sans payer de fortes pénalités ;
- que les remboursements de prêts immobiliers peuvent être moindres que le prix moyen d'un loyer dans une même ville pour un logement de mêmes caractéristiques ;

**émet le vœu,**

- que les plans de retraite par capitalisation ne soient plus pris en compte dans l'évaluation du patrimoine mobilier des familles ;
- que le patrimoine immobilier des familles pris en compte soit désormais apprécié sur la base de la valeur d'acquisition ou de la valeur vénale estimée actuelle de la résidence principale ou de l'outil de travail, en prenant celle qui est la plus favorable à la famille.

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOPTE EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    | x                       |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             |                         |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |



**C.S.F.E.**  
**Assemblée Plénière**  
**56<sup>ème</sup> session**  
**1<sup>er</sup> – 6 septembre 2003**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**VCEU N ° ENS/V5/03.09**

**Objet** : Inscription des enfants français en cours de scolarité

**Le CSFE,**

**considérant**

- que certaines écoles du réseau de l'AEFE font face à une forte demande et que les classes sont au maximum de leurs effectifs ;
- que de ce fait, des enfants français voulant s'inscrire en cours de scolarité sont écartés au moyen de tests de niveau ;

**émet le vœu,**

- que soit rappelé aux postes que les enfants français, quel que soit leur niveau, bénéficient d'une priorité d'accès dans les établissements de l'AEFE ;

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOpte EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    |                         |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             | 1                       |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |

**C.S.F.E.**  
**Assemblée Plénière**  
**56<sup>ème</sup> session**  
**1<sup>er</sup> – 6 septembre 2003**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**VCEU N ° ENS/V6/03.09**

**Objet** : Première inscription dans l'enseignement supérieur

**Le CSFE,**

**considérant**

- que les titulaires du baccalauréat français résidant à l'étranger n'ont pas d'académie de rattachement ;
- que, de ce fait, ils ne peuvent être admis dans un établissement d'enseignement supérieur français qu'en fonction des places disponibles ;
- que leurs choix sont essentiellement dictés par les possibilités d'accueil dont ils disposent en France ;

**émet le vœu,**

- que leurs demandes de première inscription dans ces établissements soient traitées à égalité avec celles des bacheliers de l'académie considérée.

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOPTE EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    | x                       |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             |                         |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |

**C.S.F.E.**  
**Assemblée Plénière**  
**56<sup>ème</sup> session**  
**1<sup>er</sup> – 6 septembre 2003**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**VCEU N ° ENS/V7/03.09**

**Objet** : Inscription dans l'enseignement supérieur des Français de l'étranger titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires reconnu équivalent au baccalauréat français.

**Le CSFE,**

**considérant**

- que de nombreux services d'inscription des établissements d'enseignement supérieur persistent à ignorer que des étudiants français puissent être titulaires d'un diplôme étranger équivalent au baccalauréat et reconnu par le MJENR ;
- que les dossiers de ces jeunes Français sont rejetés au motif qu'ils devraient suivre les procédures réservées aux étudiants étrangers, ce qui est faux ;

**émet le vœu,**

- qu'un formulaire de recherche de première inscription de couleur spécifique et portant la mention "Français détenteur d'un diplôme étranger" soit créé et mis en ligne pour les inscriptions électroniques ;
- que les services d'inscription reçoivent une information sur ce point dans les meilleurs délais.

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOPTE EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    | x                       |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             |                         |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |

**C.S.F.E.**  
**Assemblée Plénière**  
**56<sup>ème</sup> session**  
**1<sup>er</sup> – 6 septembre 2003**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**VCEU N ° ENS/V08/03.09**

**Objet** : Recrutement d'enseignants "Français Langue Etrangère"

**Le CSFE,**

**considérant**

- que les annexes des centres de langue dépendant des Instituts Français de Coopération doivent œuvrer pour la promotion et la diffusion de la langue et de la culture françaises à l'étranger auprès d'un public d'âge scolaire ;
- que notre langue y est enseignée en tant que "Français Langue Etrangère" par un personnel vacataire parfois non qualifié ;

**émet le vœu,**

- que le recrutement des enseignants s'effectue sur des critères tenant compte de la spécificité de leur tâche.

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOpte EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    | x                       |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             |                         |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**VCEU N ° ENS/V09/03.09**

**Objet** : Recrutement de professeurs titulaires dans les établissements scolaires français à l'étranger.

**Le CSFE,**

**considérant**

- que le nombre de professeurs de l'Education nationale nommés en qualité de professeurs expatriés ou résidents est en baisse tout particulièrement dans certaines zones géographiques ;
- que cela conduit les établissements à recruter directement des personnels en France ;
- que le problème des établissements homologués et du même ordre devant la difficulté à trouver du personnel qualifié sur place ;
- que certains rectorats rendent difficile la disponibilité de leur personnel ;
- que le recours personnel auprès du ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche pour convaincre un recteur d'autoriser un départ ne saurait être la règle ;

**émet le vœu :**

- que soit mise en place une procédure à définir afin de garantir que les établissements scolaires français à l'étranger puissent poursuivre leurs missions en recrutant sans difficulté des professeurs titulaires de l'Education nationale.

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOPTE EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    | x                       |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             |                         |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**VCEU N ° ENS/V10/03.09**

**Objet** : Détachement et réforme des retraites

**Le CSFE,**

**considérant**

- qu'après la réforme des retraites, de nombreux enseignants "résidents" à l'étranger se verront dans la nécessité de poursuivre leur carrière au delà de 60 ans ;
- qu'actuellement, il n'est pas possible d'obtenir un détachement à l'étranger après 60 ans ;
- que ces enseignants ont souvent tissé dans leur pays de résidence des liens familiaux et affectifs très forts et ne peuvent envisager un retour en France ;

**émet le vœu,**

- que l'âge limite de détachement à l'étranger soit relevé à 65 ans.

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOpte EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    | x                       |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             |                         |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**VCEU N ° ENS/V11/03.09**

**Objet** : Discrimination à l'encontre des médecins français titulaires d'un diplôme étranger

**Le CSFE,**

**considérant**

- que de jeunes médecins français, titulaires d'un diplôme étranger de médecine, sont privés du droit de faire leur spécialité médicale en France en qualité de "faisant fonction d'interne" dans un CHU, à l'instar de leurs collègues étrangers, au motif qu'ils sont français ;

**émet le vœu,**

- que cesse cette discrimination à l'encontre des Français ;
- que le MJENR et le ministère de la Santé prennent des dispositions en ce sens.

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOpte EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    | x                       |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             |                         |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**MOTION N ° ENS/M1/03.09**

**Objet** : Sécurité des élèves du lycée français Victor Hugo de Francfort

**Le CSFE,**

**considérant**

- que l'association des parents du lycée Victor Hugo de Francfort (UPEA) souhaite attirer l'attention de la commission sur les dangers encourus par les élèves aux abords de l'établissement. Ces dangers sont liés aux conditions de circulation automobile et piétonnier : pas de trottoir sur la rue menant à l'établissement, rue en cul-de-sac et donc en double sens, aucun éclairage public.
- qu'un projet d'aménagement est en place (plans, terrains, autorisations...) mais est bloqué par son financement ;

**demande,**

- que la question de budget soit réglée dans les meilleurs délais pour permettre le commissionnement et la réalisation des travaux le plus rapidement possible afin de garantir une rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOpte EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    |                         |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             |                         |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |

*A fait l'objet de l'affichage réglementaire*

*Arrêté du 22 octobre 1993 portant approbation du règlement intérieur du Conseil supérieur des Français de l'étranger – Article 5 : ... “ Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation ”...*



**C.S.F.E.**  
**Assemblée Plénière**  
**56<sup>ème</sup> session**  
**1<sup>er</sup> – 6 septembre 2003**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**MOTION N ° ENS/M2/03.09**

**Objet** : Vers un accès pour tous au Lycée français Victor Hugo de Francfort

**Le CSFE,**

**considérant**

- que l'association des parents constate que les frais de scolarité se trouvent à un niveau où la scolarisation des élèves en internat en France est financièrement plus avantageuse (certains autres départs d'élèves sont liés à la création d'une autre école internationale à Francfort moins onéreuse) ;

**demande,**

- que les coûts de scolarité soient maintenus à un niveau d'augmentation en ligne avec l'inflation et une réduction donnée aux familles nombreuses, conformément à l'Article L452-2, paragraphes 1 et 4 du Code de l'Education (traitant de la mission de service public de l'Agence pour l'enseignement à l'étranger vis à vis des enfants de nationalité française, de la stabilisation des frais de scolarité et de l'aide financière aux familles).

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOPTE EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    |                         |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             |                         |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |

*A fait l'objet de l'affichage réglementaire*

*Arrêté du 22 octobre 1993 portant approbation du règlement intérieur du Conseil supérieur des Français de l'étranger – Article 5 : ... “ Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation ”...*

**C.S.F.E.**  
**Assemblée Plénière**  
**56<sup>ème</sup> session**  
**1<sup>er</sup> – 6 septembre 2003**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**MOTION N ° ENS/M3/03.09**

**Objet** : Vers une meilleure intégration de l'allemand au lycée français Victor Hugo de Francfort

Le CSFE,

**considérant**

- que l'association des parents (UPEA) souhaite, plus encore, renforcer la coopération entre les systèmes éducatifs français et allemands à Francfort, conformément à l'article L 452-2, second paragraphe du code de l'éducation (traitant de l'agence pour l'enseignement à l'étranger) ;

**demande,**

- de voir une avancée rapide vers le statut d'Ersatzschule et la garantie de soutien scolaire aux élèves de langue maternelle allemande (conformément à l'article L 452-2, troisième paragraphe du code de l'Education traitant de l'accueil des élèves étrangers dans les établissements à l'étranger).

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOpte EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    |                         |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             |                         |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |

*A fait l'objet de l'affichage réglementaire*

*Arrêté du 22 octobre 1993 portant approbation du règlement intérieur du Conseil supérieur des Français de l'étranger – Article 5 : ... “ Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation ”...*

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**MOTION N ° ENS/M4/03.09**

**Objet** : Réouverture de l'école française d'Islamabad

**Le CSFE,**

**considérant**

- que les raisons qui ont conduit à la décision de fermeture de l'école ne sont plus d'actualité ;
- qu'une prolongation de l'incertitude sur le sort de l'école pénaliserait de nombreuses familles ;

**demande,**

- la réouverture immédiate de l'école française d'Islamabad.

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOpte EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    |                         |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             |                         |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |

*A fait l'objet de l'affichage réglementaire*

*Arrêté du 22 octobre 1993 portant approbation du règlement intérieur du Conseil supérieur des Français de l'étranger – Article 5 : ... “ Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation ”...*

**.S.F.E.**  
**Assemblée Plénière**  
**56<sup>ème</sup> session**  
**1<sup>er</sup> – 6 septembre 2003**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**MOTION N ° ENS/M5/03.09**

**Objet** : Extension du lycée français Louis Massignon - Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis)

Le CSFE,

**considérant**

- que ce lycée est confronté à une forte demande d'inscriptions d'élèves français et étrangers qu'il ne peut satisfaire ;
- que malgré plusieurs demandes d'extension, l'AEFE a toujours indiqué que ses moyens financiers ne lui permettraient pas d'investir des fonds dans un tel projet ;

**demande,**

- que l'AEFE obtienne un budget plus conséquent, au niveau de ses investissements, afin de permettre cette extension.

| <b>Résultat</b>       | <b>ADOPTE EN COMMISSION</b> | <b>Adopté en séance</b> |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Unanimité             | <b>X</b>                    |                         |
| Nombre de voix pour   |                             |                         |
| Nombre de voix contre |                             |                         |
| Nombre d'abstentions  |                             |                         |

*A fait l'objet de l'affichage réglementaire*

*Arrêté du 22 octobre 1993 portant approbation du règlement intérieur du Conseil supérieur des Français de l'étranger – Article 5 : ... “ Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation ”...*